

# Pu pa mouja a to : (patois de la Gruyère)

Autor(en): **Ruffieux, Cyprien**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **55 (1917)**

Heft 21

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-213086>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A l'entour du bassin, alignant bien leurs formes,  
Elles vont boire, boire à rasades énormes,  
Tandis que le valet de ferme les attend.

Puis, joyeuses d'eau claire et de campagne bleue,  
Elles font une ou deux gambades, agitant  
Le goupillon dansant et poilu de leur queue.

Pierre ALIN.

### PU PA MOUJA A TO

(Patois de la Gruyère)

Dèmandàdè-vè à ouna grahyàja l'adzo ke l'y  
a, vo j-ithè chur dè ly fère atrapà la krèta rodze,  
chuto che chè frätzè dza on bokon è ke n'òchè  
pà onko tròvâ à chè dèbitâ. Tiè voli-vo ! on è  
pâ tofâ cha ya meryâ dè fou !

Chon pâ kemin Dzâteye dou krato, on viljo  
dzouno ke ly a totèvi j-ou dèguigni lè fèmalè.

On dzoa ly dèmando :

— Vouèro i-vo dè j-an, Dzâteye ?

— Ebin, ly è du chuchanta à cheptanta, chè  
pâ bin dou chur.

— Kemin ! vo chèdè pâ pî l'adzo ke vo j-è ?

— Mafî na, pu pâ moujà à to : i konto bin mè  
dzenilyè, me n'erdzin, mè konelè, pèchke n'in  
pu pèdre è mimamin poran m'in prendre ; ma po  
lè j-an ke ly-è, n'è pâ fôta dè mè fère dou po-  
chyin, gnou lè mè vou roubâ.

CYPRIEN RUFFIEUX

(Ouna fourdèra dè j-èlyudzo).

### Ancienne ordonnance contre les accapareurs.

Nous Charles Emmanuel de Watteville, Baron  
de Belpp, Bailli de Vevey.

A vous Messieurs les Bannerets, Comman-  
deurs, Syndics et Nobles conseils de ce Bailliage,  
salut.

Etant informé de toute part qu'il se trouve  
dans ce Bailliage et la Paroisse de Corsier, un  
grand nombre Monopoleurs, de personnes viles  
et avides de gain qui au grand détriment de  
tous les habitants de ce lieu, et au mépris de  
diverses ordonnances souveraines s'accaparent  
et font accaparer, tant dans la ville sur les mar-  
chés, que dans les villages et campagnes toutes  
espèces de denrées, pour ensuite les exporter  
clandestinement dans l'étranger à la faveur du  
sac.

C'est pourquoi en rafraîchissement des diver-  
ses ordonnances et pour éviter la disette totale  
du comestible dont nous sommes menacés, et  
maintenir à un chacun les objets dont il a jour-  
nellement besoin, nous défendons très sérieu-  
sement, pour le Valais, la Savoie et Genève,  
l'exportation de toute espèce de grain, farine,  
pain, beurre, denrées, légumes, jardinage et  
autres comestibles de première nécessité, sous  
peine aux personnes qui seraient assez auda-  
cieuses d'oser contrevenir à cette ordonnance  
de confiscation et châtement corporel, lesquels  
châtiments s'étendront même sur les personnes  
qui vendront des denrées pour les sus dits lieux,  
ou qui indirectement pourraient en favoriser  
l'exportation, comme cela n'est que trop arrivé.

Et pour tant mieux arrêter ces abus nuisibles  
et punissables, il est défendu à tout Barquier,  
Battelier ou Navigateurs quelconques, de char-  
ger aucun des prédis objets comestibles, pour  
les sortir du Bailliage, non plus qu'aucune mar-  
chandise, foin, paille, flat, litière, fumier et bois,  
que dans le port de Vevey et de Villeneuve, que  
tous les bateliers et navigateurs qui chargeront  
dans ces ports devront le faire de matin, de  
jour, pour partir en hiver à deux heures après-  
midi, et en été à quatre heures selon les règle-  
ments, pour suivre immédiatement après leur  
route, sans aller se stationner ça et là aux envi-  
rons de la ville, comme cela n'est que trop en  
usage. Et une heure avant ce départ ils auront  
soin d'en prévenir M. le Commis des Péages de  
l'endroit, où se fait le chargement, afin qu'il  
puisse se rendre sur les barques et bateaux,

pour y faire telle visite et confrontation avec le  
livre des Halles qu'il croira convenable afin de  
s'assurer si parmi les objets du chargement, il  
n'y a rien contre les dites ordonnances, si le  
tout a été bien fidèlement accusé et inscrit,  
avec le poids sur le livre des Halles, puisqu'absolument  
rien ne doit se charger avant cette indi-  
cation et inscription selon qu'il est prescrit ; et  
rien ne devra être entonné ou emballé que  
devant les Halles quant à ce qui n'est pas mar-  
chandises de Boutique. Finalement nous vou-  
lons bien charitablement prévenir un chacun  
pour se garantir de malheur que nous avons  
établi un nombre suffisant de Gardes secrètes  
dans tous les lieux du Bailliage pour veiller à  
l'observation de tout ce que devant, enjoignant  
à tous les Publics d'avoir l'œil à son exécution  
et de nous rapporter les contrevenants sans  
exception de personne.

Donné au Château de Vevey, le 6 décembre  
1793.

SECRETAIRERIE BAILLIVALE.

(Communiqué par P. Hz.)

### LIBERTÉ ET CHARITÉ

Les vers suivants furent composés en 1875,  
par M. Myrteu, pour le banquet annuel de la  
*Société suisse de secours mutuels*, à Paris. Après  
leur lecture, une quête fut faite dans l'assistance  
en faveur des malheureux.

Le rôle de la Suisse dans le monde, rôle auquel  
elle ne faillit pas dans le terrible temps que  
nous vivons, est défini de façon très heureuse  
dans ces quelques strophes.

Quand trois patriotes dans l'ombre  
Prêtaient le serment du Grütli,  
Jusqu'en son revoir le plus sombre  
La Suisse entière a tressailli.  
Aujourd'hui, Messieurs et Mesdames,  
Au nom de la fraternité,  
Une autre voix parle à nos âmes :  
C'est celle de la Charité.

Elle nous dit : le pauvre souffre ;  
Tendez-lui le cœur et la main ;  
La misère est un vaste gouffre  
Où vous pouvez tomber demain,  
Sur la terre, entre tous les hommes,  
Dieu veut la solidarité.  
Enfants d'un sol libre, nous sommes  
Adeptes de la Charité.

C'est elle dont le vol s'arrête  
Où frémissent des malheureux ;  
A les consoler, toujours prête,  
Elle étend ses ailes sur eux.  
Son appel à la bienfaisance,  
Dans cette enceinte est écouté,  
Et notre aumône à la souffrance  
Secourra la Charité.

Guillaume Tell lançant sa flèche  
Sans toucher le front de son fils,  
D'un vil tyran à l'âme sèche  
Relevait les cruels défis,  
Que notre cœur, fier de ta gloire,  
Digue archer de la Liberté  
Garde, à côté de ta mémoire,  
Une place à la Charité.

### LE TIROIR AUX KYRIELLES

Notre collaborateur Mérine nous demande de  
rouvrir, un moment, le tiroir aux kyrielles, pour y  
glisser sa petite contribution. Nous aurions mau-  
vaise grâce à ne pas céder à ce désir, bien naturel,  
d'un ancien et fidèle ami.

Toutes les tentatives faites pour conserver  
nos vieilles traditions doivent être encouragées  
et le *Conteur Vaudois*, pour lequel « rien de ce  
qui est vaudois ne saurait être étranger » doit se  
faire une obligation d'enregistrer les manifesta-  
tions de notre vie nationale présentes, et passées  
surtout : légendes, coutumes civiles, militaires,  
religieuses, chants et chansons, productions  
artistiques diverses.

C'est à ce titre que le *Conteur* a ouvert, il y a  
quelques temps, sa petite enquête sur les kyriel-  
les enfantines et formules d'élimination.

Le bulletin mensuel de la *Société suisse des  
traditions populaires* en a publié un certain  
nombre. Voici quelques-unes de ces formules,  
tirées du susdit *Bulletin* et que le *Conteur* n'a  
pas encore citées, ou qui sont des variantes de  
celles qu'il a données.

Pou, pou, ragoton  
Trai tzaon san bon  
Po porta à madame la Balisa  
Qui dira calin, cala  
Belle fille va niter (*sic*) nita ? (c'est-à-dire  
[va te cacher])

Combien faut-il de clous pour ferrer un cheval ?  
Il en faut un (deux, trois, etc.)

Un loup passant par un désert  
Ayant le trou du... ouvert  
Fit trois gros...  
Pour qui ? Pour toi !

A la patta, à la ratta frou !

Une belle pomme rouge  
Portée de Rome à Carrouge  
Dans un beau panier d'argent  
Par Saint Pierre et par Saint Jean

Ugni, uigno  
De pi de po  
Le ka, le ba (ou la *caravane*)  
La Saint Savanne  
Caribatine  
Je te casse l'échine  
Trognon de chou  
Je te casse le cou

Amsterdam  
Pic et pic et ramm  
Rastokat, onze !

In tin tau  
Capenelle nau  
Isabelle  
Poupenelle  
Pin, pin, pomme d'or  
La plus belle en est dehors

Les formules suivantes nous ont été obligeam-  
ment communiquées par quelques dames de  
Moudon, elles y ont joint quelques *rengaines*  
pour rondes enfantines que le *Conteur* publiera  
plus tard.

Uni, unelle  
Ma tante Michelle  
Des rav's, des choux,  
Des figues nouvelles,  
Des raisins doux  
Pour qui ? Pour vous !

Brenique, brenoque  
Du pain dans ma poche  
Du beurre dessus  
N'en parlons plus,  
Cocu !

J'ai fait faire un cabinet  
Pour mon père et pour ma mère  
Et pour moi

Sors du bois

Une pomme de laine  
Qui file la laine  
Du fin coton  
Compère, commère. Benon

La patte à la ratte a flou  
1-2-3 niou !

Une boule roule dans les cieus bleus

Une boule de riz de ramm mastramm  
Carioum mastroum boucle de rome

Zig, zag, zug

Patraté les foutres 1-2-3 nouxe !

Kognons, rognons  
La queue du cochon  
1-2-3-4-5-6-7-8-9 bœuf !